AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
3E ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Village de Val-David sera, en 2026, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à la mairie durant les heures d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à la mairie de Val-David ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité du Village de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David (QC) J0T 2N0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 416-2024 de la MRC des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 3 octobre 2025

(Signé)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint